

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2339

présenté par

M. Ruffin, M. Bonnell et M. Villani

à l'amendement n° 2245 de M. Aviragnet

ARTICLE 30

A l'alinéa 2, après le mot :

« salarié »

insérer les mots :

« ou la salariée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.